

dans un demi-sectier de vin. Ce remède convient pour les dé-  
pôts enkistés, les ulcères sordides, pour ceux qui sont fistu-  
leux, et à qui les digestifs ont été infructueux.

*Dessicatif ou qui dessèche.*—Prenez poudre d'alun, ou os calciné, en étaupeces très fines.

Ce remède est propre pour hâter la cicatrice et dessécher les plaies.

**AVIS**

**ETALON A VENDRE.**

La société d'agriculture du comté de Kamouraska, a décidé de vendre son magnifique étalon qui a remporté le premier prix à deux expositions provinciales tenues à Montréal.

Pour les conditions de la vente on devra s'adresser à George Richard, Ecr., Président de la dite société, à St Paschal, ou au sceussigné à la Rivière-Ouelle.

E. M. A. BOUCHER,  
Secrétaire.

Rivière Ouelle 18 mars 1884.

27 mars 1884.

**VENTE PAR LE SHERIF.**

PHILIP S. ROSS, marchand à commission et comptable, contre GASPARD ALFRED DOUCET, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte :

1. Une terre sise et située au premier rang des concessions de la paroisse de l'Isle-Verte, de forme irrégulière étant le No. 103, du plan et livre de renvoi officiel du cadastre pour la dite paroisse de l'Isle-Verte ; avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites.

2. Une autre terre sise et située au même endroit, étant le No. 105, du dit plan et livre de renvoi officiels et un cadastre de la dite paroisse de l'Isle-Verte, aussi de forme irrégulière ; avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte. JEUDI, le VINGT-SEPT-IEME jour de MARS courant, à DIX heures avant-midi.

F. A. SIROIS,  
Shérif.

Fraserville, mars 1884

**BLE DE SEMENCE A VENDRE.**

Blé "Erinacta" ou "G. Goose d'Ontario" à barbe est très productif, à \$3.50 le sac de 120 livres, livrable au dépôt de l'Intercolonial à St-Roch des Aulnais.

Malgré la saison désastreuse de 1883, pour les blés de toutes sortes, le blé "Erinacta" a donné un rendement passable à St-Roch. De 420 livres de semence, M. Augusto Castonguay a récolté 34 minots ; de 240 livres M. Cyrille Morneau, de St-Louise, a récolté onze charges de charette de blé. M. J. B. Castonguay dit que la semence de six minots de blé "Erinacta" lui ont rendu au-delà de dix-huit minots de blé de la Mer Noire qu'il avait semé en pareille bonne condition. M. Michel Lizette a récolté près de 200 minots de ce blé.

Adressez vos commandes à

DUPUIS & CIE.,

VILLAGE DES AULNAIS, Comté, de l'Islet, P. Q.

27 mars 1884.

**A VENDRE**

DIX GORETS BERKSHIRES (petits cochons purs race) nés le 29 janvier, ayant pour père le magnifique cochon reproducteur de la ferme de l'École d'agriculture de L'Assomption.

S'adresser à

A. MOUSSEAU,  
BERTHIER (en haut), P. Q.

27 mars 1884.

**FIL DE FER POUR CLOTURE.**

20 Tonneaux de vieux grément de BÂTIMENTS, en fil de fer galvanisé, de toute grandeur, qui peut servir pour clôture.

A vendre à bon marché par

J. & W. REID,

986 et 100, rue St Paul, Québec.

18 mars 1884.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Arrondissement des Licences de Témiscouata. }

**L'ACTE DES LICENCES  
POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.**

AVIS est par le présent donné que les personnes suivantes ont demandé chacune une licence pour la vente des liqueurs dans les endroits désignés plus bas en regard de leurs noms, savoir :

Talbot & Girard, licence de magasin, pour vendre dans leur magasin actuel,—Rue de la Côte, Fraserville ;

Charles Bergovin & Cie., licence de magasin, pour vendre dans leur magasin actuel,—Chemin au Sault, Fraserville ;

Charles F. Bonchard, licence de magasin, pour vendre dans son magasin actuel,—Rue de la Côte, Fraserville ;

David St Pierre, licence de magasin, pour vendre dans son magasin actuel,—Rue de la Côte, Fraserville ;

George & J. St Pierre, licence de magasin, pour vendre dans leur magasin actuel,—Au pied de la Côte, Fraserville ;

Joseph Deslauriers, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Près le Bureau de Poste, Fraserville ;

Octave Talbot, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Ancien hôtel Larochele, Fraserville ;

Michel Chenard, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Au sud du pont Noir, Fraserville ;

Jacques Garant, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Au sud du pont Noir, Fraserville ;

Joseph Michaud, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Rue Lafontaine, Fraserville ;

Simon Labrie, licence de magasin, pour son établissement actuel,—A l'extrémité Ouest du village, Isle-Verte ;

Thomas Ouellet, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Près le Bureau d'enregistrement, Isle-Verte ;

Elzéar Marceau, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Au coin de la route, Isle-Verte ;

Joseph A. Fontaine, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Près la gare de l'Intercolonial, Fraserville ;

Nazaire Lemieux, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Près la gare de l'Intercolonial, Fraserville ;

Jérémie Rigoy, licence d'hôtel, pour le St Lawrence Hall, Village de Cacouna ;

Zéphirin Ouellet, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—A la Pointe, Fraserville ;

David Déry, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Trois Pistoles, près de l'église ;

Charles Bélanger, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Trois-Pistoles, près de l'église ;

Gauvin & Mailloux, licence de magasin, pour leur magasin à être bâti,—Coin des rues Iberville et de l'école, Fraserville ;

Alexis Lebrun, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Rue Fraser, Fraserville ;

Méthot & St-Jorro, licence de magasin, pour leur établissement actuel,—Coin des rues de la Côte et Fraser, Fraserville ;

Daniens & Frère, licence de magasin, pour leur établissement actuel,—Coin des rues de l'école et d'Iberville, Fraserville ;

Ernest Ouellet, licence de magasin, pour un magasin qu'il se propose de louer,—rue de la Côte, Fraserville ;

David Déry, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Trois-Pistoles, près de l'église ;

Léonard Pelletier, licence de magasin, pour son ancien magasin,—Village de Cacouna.

L. V. DUMAIS,

Inspecteur en chef.

Fraserville, 10 mars 1884,

13 mars 1884.